

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES				
N°	Vocation	Référence cadastrale	Superficie approximative	Bénéficiaire
1	Unité de traitement des déchets	AK n°88, 89	20000 m2	Commune de Houdan et SIEDD
2	Voie publique et parking	AL 53	2654 m2	Commune de Houdan
4	Chemin piétons et cyclistes largeur 3m	parties des parcelles ZP n°5, 6, 7 et 8	1850 m2	Commune de Houdan
5	Voie, parking et circulation douce	partie de AD 388	1800 m2	Commune de Houdan
6	Extension du collège, du gymnase et équipements sportifs	AD n°23, 24, 30, 31, 34, 35, 41, 43, 394, 458	4110 m2	Commune de Houdan
11	Services techniques	partie de ZP5	5350 m2	Commune de Houdan
12	Groupe scolaire	parties de ZN 43 et ZN44	9000 m2	Commune de Houdan
14	Aménagement de carrefour	AK 45, parties de AK 46, 47, 55 et de ZL 63a	550 m2	Commune de Houdan
21	Elargissement de la VC30	parties de ZN 59, 60, 61, 65, 174, 177	360 m2	Commune de Houdan
22	Aménagement de trottoir rue de Paris	ZN 153 et parties de ZN 163	110 m2	Commune de Houdan
24	Bassin de régulation des eaux pluviales	à définir par enquête parcellaire	à définir par enquête parcellaire	Commune de Houdan
25	Chemin piétons et cyclistes largeur 3m	partie AC 6 et 56	1200 m2	Commune de Houdan



Dénomination et caractère principal des zones

UAa, b, c, d

Habitations agglomérées et commerces correspondant au Bourg

UC

Habitations collectives discontinues

UE

Habitations individuelles

UI

Activités artisanales, industrielles, bureaux et laboratoires

UL

Équipements collectifs

UM

Installations ferroviaires

AU

Zone naturelle d'extension urbaine à long terme

AUUAc
AUUAd

Zones naturelles (insuffisamment équipées) destinées à des extensions urbaines à court ou moyen terme. Voir les caractéristiques des zones UAa, UAa, UAa, UE et UI dans le règlement

AUUI

A

Zone agricole

Aa

Zone agricole correspondant au cône de vues protégées sur l'Eglise et la Tour

Ab

Zone agricole pouvant recevoir la station future d'épuration des eaux et des déchets

N
Nb

Zones naturelles protégées en raison de la qualité du site

UG

Espace boisé classé

Plantations à réaliser au titre de la loi paysage

Alignement

Périmètre de prescriptions particulières

Immeubles faisant l'objet de mesures de protection du commerce et de l'artisanat

Bâtiments agricoles pouvant être l'objet d'un changement de destination (art L. 151-15 du code de l'urbanisme)

Périmètre d'O.A.P.

Équipements publics

"Voies vertes" communales et Circuit "voies vertes" boucle Nord d'intérêt communautaire CCPR

Emplacement réservé pour chemin piétonnier et cycliste à créer

Emplacement réservé pour chemin piétonnier et cycliste à créer

Zone de protection acoustique contre les nuisances sonores

Acrotes et voies nouvelles (tracé de principe) ou aménagement de voie existante

Chemin piétonnier et cycliste nouveau (tracé de principe)

Zone inondable de type A (cf arrêté préfectoral du 21/11/1992)

Zone inondable de type B (cf. arrêté préfectoral du 21/11/1992)

Voie

RD 61

Désignation de la voie

- Équipements publics existants
- A**

Parking de Gressy
- B**

Parking Nord
- C**

Parking Sud
- D**

Poste
- E**

Gymnase
- F**

Collège
- G**

Jardin public
- H**

Terrain de boules
- I**

Tennis
- J**

Stade
- K**

Crèche - halte garderie
- L**

Mairie
- M**

Groupe scolaire
- N**

Office de tourisme
- O**

Centre des Impôts
- P**

Salle de fêtes
- Q**

Bibliothèque
- R**

Centre de secours
- S**

Foyer
- T**

Hôpital
- U**

Cimetière et espaces verts

DEPARTEMENT DES YVELINES

Commune de

HOUDAN

P.L.U.

4.2

Plan de zonage

P.L.U. APPROUVE le 22 juin 2017

Modification n°1 approuvée le 25 septembre 2019

Modification n°2 approuvée le 17 septembre 2024

Modification simplifiée n°1 approuvée le 17 septembre 2024

Echelle : 1/2500

Vu pour être annexé à notre délibération du 09 Avril 2025

approuvant la modification simplifiée n°2 du P.L.U.

Le Maire Jean-Marie TETART